

Compte-rendu de la réunion d'information visant à la présentation et à la définition des grands axes de l'association Les Mémoires Cannoises du Festival International du Film de Cannes

La réunion d'information de l'association « Les Mémoires Cannoises du Festival International du Film de Cannes » s'est déroulée le 5 Avril 2001 au 91, Rue d'Antibes 06400 Cannes au siège de l'agence de promotion artistique « Sun-light » sous la direction de son Président M. Christophe LAFUENTE.

Il est à noter la présence de participants et sympathisants conviés à écouter et discuter avec le Président du bilan, des orientations et des axes définis par ce dernier et qui guideront l'association dans le cadre de son futur développement.

L'action se situant toujours au stade de la contribution à la promotion de la sauvegarde d'une mémoire du festival international du film, ainsi que de la préservation du patrimoine artistique et culturel de la Ville de Cannes au sens le plus large par la proposition d'initiatives concrètes.

Lors de la manifestation d'information le Président a remercié les personnes présentes de leur aimable participation et collaboration à l'évolution et à l'élévation des principes qui constituent la raison d'être de l'association.

A ce titre il a remercié les présentes personnalités : M. Jacques GERNEZ (secrétaire général du grand prix international Vidéo-danse) pour lequel le Président officie en sa qualité de relations publiques; M. Patrick PIALET créateur d'événements; M. Frédéric BUISSON (chef Barman); M. Dominique MORGANTE (responsable du cybercafé « Web station » à Cannes); Deux étudiantes du BTS Tourisme de l'Institution Sainte Marie avenue Windsor à Cannes apportant leur contribution et leur soutien à l'association; le reporter photographe web-journaliste M. Christian PINSON; M. Reza HERIZTCHIAN intervenant au titre de rapporteur et rédacteur des différentes interventions de la présente réunion de travail.

Il est rappelé en premier lieu avec insistance par le Président que l'association « les Mémoires Cannoises du Festival International du Film de Cannes » doit toujours s'assigner pour objectif le respect des principes de base qui fondent à sa création et à sa raison d'être (I°);

Il est indiqué que l'association doit à cette fin présenter des axes prioritaires de réflexion par des manifestations concrètes et dont l'objectif se trouve être une prise de conscience auprès du grand public et des professionnels du cinéma ainsi que de tous les artistes et personnes assimilées s'assignant pour objectif la sauvegarde du patrimoine commun des cannois de l'importance de son action tels que définis par les statuts des « Mémoires Cannoises » (II°).

La réunion se déroulera de la façon dont il est très schématiquement établi dans le présent rapport.

I°) La réaffirmation des buts et objectifs de l'association

Le Président a clairement insisté quant à l'importance de l'action de l'association dont il préside à sa destinée à savoir la sauvegarde du patrimoine culturel cinématographique Cannois, et la promotion sous toutes ses formes du 7ème art ainsi que toutes les activités culturelles et artistiques.

Il a notamment demandé aux participants présents de faire des suggestions sur la façon dont ils perçoivent les activités susceptibles d'organisation qui pourraient la faire évoluer dans sa mission telles que définies par les statuts. Il a demandé à ce que chacun participe à la mesure de ces connaissances et de ces possibilités au développement de l'action des Mémoires Cannoises du Festival International du Film de Cannes.

-2-

Les membres présents ont remarqué l'importance qu'il y avait au respect scrupuleux du droit d'auteur sur le plan juridique, du droit de reproduction, du droit de divulgation, et le cas échéant de la nécessité du consentement des ayants droits en vue de porter les documents écrits, sonores, et visuels à la connaissance du public dans le respect du droit d'auteur français et des conventions internationales en vigueur.

Le président a évoqué les propos qu'il avait tenu devant la presse concernant le droit d'auteur et le respect du droit de la propriété littéraire et artistique (édition Nice-Matin du Dimanche 5 Mars 2000) à savoir que « les originaux seront dupliqués et scannés ou remis en dépôt par les propriétaires qui pourront les récupérer à tous moments ».

De même c'est dans ce cadre qu'il inscrit son objectif de création d'un partenariat avec les responsables de l'île Sainte-Marguerite ayant constitué des archives et une documentation d'importance retraçant le passé historique de l'endroit ayant incontestablement acquis une renommée internationale.

Ainsi, le Président a aussi introduit l'idée d'un partenariat avec le site [les îles de Lérins.com](http://lesilesdeLérins.com) situant toutefois les pourparlers au stade de contacts exploratoires.

De ce fait les discussions qui ont eu lieu peuvent se résumer de la façon qui suit autour de trois axes se concentrant l'un sur les perspectives et les actions futures de l'association.

L'autre se focalisant sur le cocktail de presse du Vendredi 13 Avril 2001 au « July's Gallery » Résidence du Grand Hôtel à Cannes.

Enfin la dernière discussion aboutissant aux orientations que le président donnera aux Mémoires Cannoises du Festival international du Film de Cannes.

II°) Présentation des axes prioritaires

Le rendez-vous incontournable avec l'association et la connaissance de son action passe non seulement par une campagne de presse et publicitaire de portée régionale voire sur un plan national.

Cela étant c'est aussi et surtout le site Internet de l'association www.ch-lafuente.com/memoires-cannoises qui constituera le principal vecteur de diffusion des principales activités et des acquis du travail réalisé.

De ce fait M. Dominique Morgante a proposé d'apporter son appui au Président pour la diffusion des documents et des réalisations qu'il souhaiterait entreprendre par le biais de ce média publicitaire et d'information à finalité pédagogique à la mesure de ces possibilités et des réglementations juridiques à respecter dans ce secteur.

Par ailleurs M. Jacques Gernez a révélé aux membres participants son implication dans la réalisation de contacts exploratoires et des démarches qu'il aurait entrepris par le biais d'un intermédiaire avec les ambassadeurs des pays représentés au sein de l'organisation internationale des Nations-Unies l'UNESCO pour qu'ils prennent contact avec les producteurs, réalisateurs, et autres titulaires des droits d'exploitation en vue d'obtenir une autorisation permettant la représentation des films d'importance vu les prix obtenus et les échos suscités. De manière générale l'ensemble des oeuvres qui ont marqué d'une empreinte indélébile le festival du film.

Il y aurait certaines difficultés d'ordre juridiques et administratives car selon M. Gernez il semblerait qu'il y aurait nécessité de passer au préalable par l'Etat Français (ministère des affaires étrangères ou ministère de la culture) lequel serait seul susceptible de procéder à

-3-

l'inventaire des autorisations auprès de chaque Etat dont le film cinématographique aurait été projeté au festival de Cannes en mesure d'intéresser l'association.

Il a informé le Président de son intention d'obtenir davantage de renseignement dans ce sens.

Il a suggéré la création d'une commission supplémentaire : « la commission du développement tourisme culturel ». Le président a accepté cette éventualité.

De même M. Patrick PIALET a lancé l'idée de créer un CD-ROM retraçant chaque année un moment fort du festival du film de Cannes c'est à dire « la montée des marches » où toutes les personnalités d'importance et autres se succèdent.

De plus il a fait part de son souhait de voir l'association s'occuper de la création d'un hommage sous une forme à déterminer pour un très grand nom du cinéma italien et mondial lequel a révélé le très grand acteur Marcello MASTROIANNI et l'actrice GULIETTA MASSINA, et qui a marqué le festival du film de Cannes; M. BASILEWSKI représentant de Ciné-Croisette et ce à l'occasion du dixième anniversaire de son décès pour l'an 2003.

Le président a indiqué des démarches qu'il aurait entrepris en vue de déposer de nouvelles appellations en vue de caractériser davantage l'activité et le travail des Mémoires Cannoises auprès de l'institut national de la propriété intellectuelle en cours d'étude.

Cela étant le moment crucial de la réunion devait se concentrer sur l'organisation du cocktail le Vendredi 13 Avril 2001 au « July's Gallery » Résidence du Grand Hôtel où il a été discuté des détails techniques de l'événement avec M. Frédéric BUISSON, et les étudiantes du BTS Tourisme qui ont assuré le Présidence de leur aimable collaboration.

Il est entendu pour le Président qu'il s'agira là d'un moment fort dans l'existence et dans la révélation de l'association auprès du grand public du cinéma et des personnalités puisqu'il a évoqué la participation exceptionnelle de Mme Nicole LISS relations publiques et ancienne attachée de presse du festival international du film de Cannes; Mme BREILLE assistante et confidente d'un grand nom du cinéma français; M. BASILEWSKI représentant de Ciné-Croisette et M. MAGNAN de Cinéma International.

M. Christophe LAFUENTE a précisé son intention de développer et de poursuivre les activités de son association en vue de rassembler et de consolider cette « mosaïque du souvenir » par toutes les formes de support qui garantirait la pérennité du souvenir du cinéma à l'occasion de chacune de ces manifestations.

Il a informé les participants de son souhait de pouvoir obtenir une accréditation pour le festival du film dans le but de rassembler les forces vives de la manifestation événementielle et de faire prendre conscience des mérites de l'oeuvre des Mémoires Cannoises.

A terme, il a souligné la nécessité de parvenir à la création à Cannes d'un « Musée du Cinéma », qui récompensera l'action et les efforts de son association.

Le thème du « Musée du Cinéma » étant aujourd'hui plus que jamais un sujet d'actualité qui mérite de retenir l'attention. Il ne faudra pas que cela soit une idée qui ait simplement vécu.

Il est 17H30 le Président lève la séance de la réunion

Fait en deux exemplaires dont l'un est remis au Président